

Ofi Invest ESG MultiTrack

Code de Transparence

Date de publication : Novembre 2023



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229



Ofi invest
Asset Management

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique de la gestion des fonds susmentionnés.

Ofi Invest Asset Management est impliquée dans l'Investissement Socialement Responsable depuis sa création et renouvelle son adhésion annuellement au Code de Transparence ISR (ci-après le « code »).

Il s'agit de notre adhésion qui couvre la période Novembre 2023 à Novembre 2024. Notre réponse complète au Code peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Ofi Invest Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Paris, le 28 Novembre 2023

Sommaire

Déclaration d'engagement.....	2
Conformité avec le Code de Transparence.....	2
Préambule.....	4
1. Fonds concernés par ce Code de Transparence.....	5
2. Données générales sur la société de gestion.....	6
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence	15
4. Processus de gestion.....	16
5. Contrôle ESG.....	17
6. Mesures d'impact et reporting ESG.....	18

Préambule

Investisseur de long-terme Ofi Invest Asset Management est convaincue que la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) participe à une meilleure compréhension des risques et opportunités liés à ses investissements.

A ce titre, et en tant que membre de l'Association Française de la Gestion financière, Ofi Invest Asset Management adhère au Code de Transparence et s'engage à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissement Responsable.

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public, gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR

1. Fonds concernés par ce Code de Transparence

Nom du fonds	Ofi Invest ESG MultiTrack
Date de création du fonds	29/12/2007
Encours du fond au 31/12/2022	162 471 702,46 €
Stratégie dominante et complémentaire	Fonds de fonds ISR Exclusions
Classe d'actifs principale	Fonds de fonds
Exclusions appliquées par le fonds	Armes controversées
	Tabac
	Charbon
	Pétrole & Gaz
	Pacte Mondial
Labels	Huile de palme
	Label ISR
Lien site internet	https://www.ofi-invest-am.com/fr/ofi-invest-esg-multitrack

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

22, rue Vernier

75017 PARIS

Site internet : <https://www.ofi-invest-am.com>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Depuis sa création en 1971, le Groupe Ofi Invest a intégré dans ses activités les valeurs de l'économie sociale et de la mutualité. Le développement durable, qui s'inscrit naturellement dans ces valeurs, constitue un véritable engagement.

Porté par les valeurs mutualistes de ses actionnaires historiques, les valeurs humanistes et la protection de l'environnement sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Ofi invest Asset Management.

Notre objectif est de gérer de manière responsable tous les encours confiés par nos clients. Cela signifie qu'à travers nos pratiques et nos choix d'investissements, nous cherchons à réduire les incidences ou impacts négatifs pour l'homme et pour l'environnement engendrés par les activités économiques des entreprises détenues en portefeuille, et à contribuer de façon positive à relever les défis sociaux et environnementaux auxquels notre monde est confronté. Cela implique une réflexion en amont de la conception de nos supports de gestion, pour que ces dimensions soient prises en compte lors du lancement des nouveaux fonds mais aussi lors de la vie de chaque produit commercialisé.

La finance responsable est par conséquent centrale dans la stratégie d'Ofi invest Asset Management. Notre démarche est basée sur une intégration systématique et mesurable des critères ESG dans la gestion active directe de la société de gestion. Nous nous fixons des objectifs ambitieux, équitables et transparents pour définir nos actions dans la finance responsable. Nous proposons systématiquement cet accompagnement à nos clients et partenaires dans leur démarche d'investisseur responsable.

Pour plus d'informations, voir la page Finance Durable de notre site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-durable>

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Ofi Invest Asset Management est convaincue que les activités d'investissement ne se limitent pas uniquement au caractère financier et que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une incidence importante sur les rendements des investissements et les résultats pour les clients. Nous pensons qu'être un acteur financier responsable signifie que notre approche d'investissement doit soutenir la durabilité à long terme des marchés des capitaux, des économies et de la société.

Ofi Invest Asset Management a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers différents documents et politiques :

- La politique d'engagement actionnarial et de vote illustrée par notre rapport de votes et notre rapport d'engagements
- Les politiques d'exclusions :
 - Pacte Mondial
 - Armes controversées
 - Charbon thermique
 - Pétrole et Gaz
 - Tabac
 - Huile de palme
- Les politiques et documents réglementaires
 - La politique de bonne gouvernance
 - La politique de respects des principes directeurs de l'OCDE et des droits humains
 - Le rapport Article 29 de la Loi Energie Climat
 - La politique de prise en compte des risques de durabilité dans les décisions de gestion
 - La déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Vous pouvez retrouver ces politiques et documents sur notre site internet à la page Politiques et Documents : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (notamment dans les technologies « vertes »).

Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Cette prise en compte des risques et opportunités ESG est le fondement même de notre analyse ESG (cf section 3.5). De plus l'analyse des controverses ESG constitue un élément fort de cette analyse des risques (cf section 3.6).

Risques / opportunités liés au changement climatique

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 (limitation du réchauffement à 2°C) et enfin lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Les politiques climatiques impliquent de restructurer les activités économiques pour parvenir à un modèle de production et de consommation bas-carbone. Il s'agit de trajectoires économiques possibles, compatibles avec un réchauffement climatique limité à + 2°C ou + 1,5°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle.

Dans ce contexte, les entreprises sont exposées à des risques liés au changement climatique pouvant venir impacter leur performance financière.

Ces risques liés au climat sont regroupés en deux catégories :

1. Les risques physiques, c'est-à-dire les risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ;
2. Les risques de transition, c'est-à-dire les risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone.

Les risques de transition recouvrent différentes sous-catégories de risques :

- Les risques réglementaires et juridiques sont liés d'une part à un changement dans les politiques, (par exemple la mise en place d'un prix du carbone ou de réglementations produits plus exigeantes). Et d'autre part à une hausse des plaintes et litiges à mesure que les pertes et dommages découlant du changement climatique augmenteront.
- Les risques technologiques sont liés à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique (nouvelles technologies d'énergie renouvelable, stockage de l'énergie, capture du carbone...)
- Les risques de marché font référence aux modifications de l'offre et de la demande liées à la prise en compte croissante des risques climat (variation du prix des matières premières...)
- Les risques de réputation sont liés à la modification de la perception des clients et parties prenantes quant à la contribution d'une organisation à la transition vers une économie bas-carbone.

Tout comme les risques physiques, les risques de transition sont porteurs de potentiels impacts financiers. Ils représentent des risques de perte de valeur potentielle des portefeuilles pour les acteurs financiers.

Opportunités

Quatre types d'acteurs constituent des opportunités d'investissement liées à la transition énergétique :

1. Les sociétés les moins émettrices de GES dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions carbone dites « financées » en investissant dans ces sociétés servira de base de comparaison.
2. Les sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « Changement Climatique ». Ces sociétés peuvent être à l'instant, de par leurs activités, fortement émettrices de GES, mais ce sont les progrès réalisés par ces acteurs qui induiront les évolutions les plus significatives.

3. Les sociétés qui de par leurs produits ou services sont d'ores et déjà des apporteurs de solutions pour la transition énergétique, par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique...
4. Les sociétés peu émettrices de GES présentant a minima une bonne gestion de leurs enjeux environnementaux. Nous estimons en effet que pour les entreprises des secteurs peu carbo-intensifs il est indispensable d'évaluer les pratiques, performances et stratégie sur les enjeux des ressources naturelles, du financement de projets, et des rejets toxiques.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

La Direction des recherches en finance responsable est chargée de diffuser les compétences extra-financières au sein d'Ofi Invest AM et s'assurer que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans les actes de gestion. La direction des recherches en finance responsable est composée de quatre équipes de recherche : l'équipe ESG, l'équipe de sélection des fonds, l'équipe de recherche et ingénierie financière et l'équipe d'analyse crédit.

Equipe ESG

Cette équipe d'experts intervient sur toute la chaîne de valeur ISR. Elle conseille et tient un rôle indispensable dans la mise en œuvre de la stratégie des fonds ISR. Elle a de ce fait une forte proximité avec les équipes de gestion.

Equipe sélection de fonds

L'équipe est composée de quatre analystes qui intègrent des considérations ESG de manière systématique lors de l'analyse d'une société de gestion et de fonds sélectionnés pour les gérants d'Ofi invest Asset Management ou pour nos clients.

Equipe recherche et ingénierie financière

L'équipe est composée de trois spécialistes qui utilisent les données produites par les équipes de recherche sur les émetteurs ou les fonds pour ensuite les implémenter et améliorer les stratégies d'Ofi Invest AM ainsi que l'intégration systématique des enjeux de durabilité.

Equipe d'analyse crédit

Les travaux de l'équipe d'analyse ESG nourrissent également la réflexion des équipes d'analyse crédit car nous sommes convaincus de la complémentarité des deux équipes.

Par ailleurs, au sein de la société de gestion, d'autres équipes sont impliquées dans les sujets ESG :

Les équipes utilisatrices de l'analyse ESG

- Gestion
- Risque management

Les fonctions transverses

- Gestion de projet
- Juridique
- Ingénierie produits
- Data Management



- Service informatique
- Middle office

Le service reporting

Les fonctions de contrôle

- DCCI
- Audit interne

Les équipes de promotion

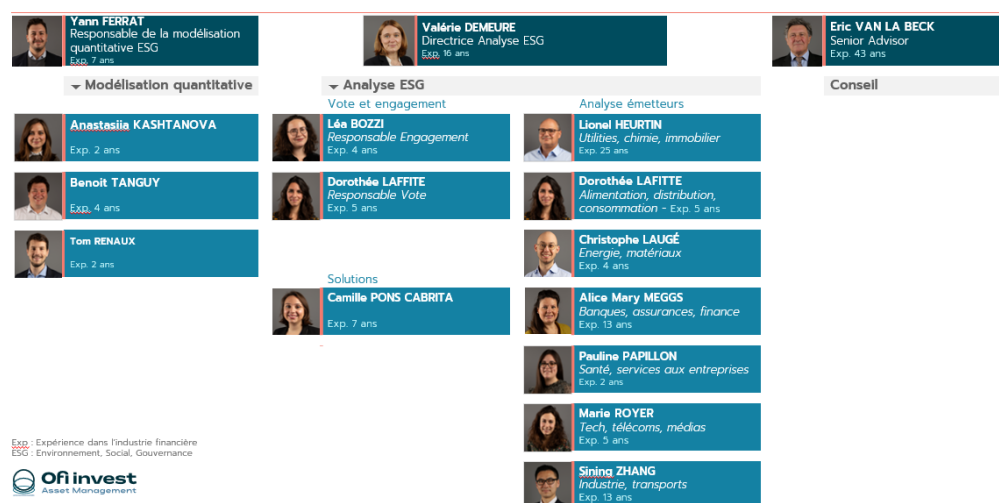
- Marketing
- Communication
- Commercial

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Ofi Invest Asset Management dispose d'un groupe d'experts sur les sujets de finance responsable qui contribuent à la diffusion des compétences extra-financières au sein d'Ofi Invest Asset Management et assurent que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans les actes de gestion.

L'équipe d'analyse ESG est composée de 16 personnes dont 11 analystes ESG, 4 analystes modélisation quantitative et 1 Senior Advisor. Cette équipe reporte à Luisa Florez, Directrice des Recherches en Finance Responsable. Les analystes sont répartis par secteur et thématique. Cette équipe d'experts intervient sur toute la chaîne de valeur ESG. Elle conseille et tient un rôle indispensable dans la mise en œuvre de la stratégie des fonds ISR. Elle a de ce fait une forte proximité avec les équipes de gestion.

NOTRE ÉQUIPE D'ANALYSE ESG



Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management compte 22 gérants ISR en équivalent temps plein.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Nous participons à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
☐ SIFs - Social Investment Forum	☒ IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change	☐ Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh	☐ ICGN - International Corporate Governance Network
☒ PRI - Principles for Responsible Investment	☒ CDP- Carbon Disclosure Project	☒ Access to Medicine Foundation	
☐ ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility	☐ Montreal Carbon pledge	☐ Access to Nutrition Foundation	
☐ ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility	☐ Portfolio Decarbonization Coalition		
☒ Commissions AFG	☐ Green Bonds Principles		
☐ EFAMA RI WG	☒ Climate Bond Initiative		
☐ European Commission's High-Level Expert Group on Sustainable Finance	☐ Appel de Paris		
☒ Forum de l'Investissement Responsable (FIR)	☒ Taskforce on Climate-related Financial disclosure (TCFD)		
☐ European Sustainable Investment Forum (EUROSIF)	☒ Climate Action 100+		
☒ Observatoire de la finance durable	☒ Finance for Biodiversity Pledge		
☒ Association Française de Gestion Financière (AFG)			

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, nous avons fait évoluer les principaux fonds de notre gamme vers des fonds ISR spécifiques. Nous avons ainsi développé une large gamme de fonds ISR permettant de couvrir l'ensemble des classes d'actifs.

Au 31 décembre 2022, l'encours total des actifs de la société de gestion faisant l'objet d'un label ISR est de 23,4 milliards d'euros.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2022, 14,8% des encours sont des actifs faisant l'objet d'un label ISR.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Fonds ISR	Classe d'actifs	Encours au 31/12/2022 (M euros)	Approche ISR
AFER Diversifié Durable ISR	Diversifié	579,25	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Monétaire	Taux	2 072,37	Best-in-Universe
Ofi Invest ISR Actions Europe	Actions	41,47	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Actions Euro	Actions	198,18	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Valeurs Euro	Actions	166,2	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Valeurs Europe	Actions	73,24	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Small&Mid Caps Euro	Actions	87,92	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro	Taux	285,55	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Grandes Marques	Actions	398	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Actions Japon	Actions	570,17	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Croissance Durable	Diversifié	71,14	Thématique
AFER Actions Euro ISR	Actions	1 868,94	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Monétaire CT	Taux	3 028,63	Best-in-Universe
Ofi Invest ISR Crédit Court Euro	Taux	257,46	Best-in-Universe
ES Ofi Invest ISR Patrimoine Monde	Diversifié	3,47	Best-in-Universe
Ofi Invest ISR Experimmo	OPCI Diversifié	322,46	Best-in-Class Best in Progress
Grandes Marques ISR M (Délégation de gestion)	Actions	130,39	Best-in-Class
Euro Valeur ISR M (Délégation de gestion)	Actions	420,23	Best-in-Class
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M	Actions	531,27	Amélioration de note
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde	Actions	3,47	Amélioration de note
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités	Actions	105,11	Amélioration de note
Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro 1-3	Crédit	53,61	Amélioration de note
Ofi Invest ISR High Yield Euro	Crédit	127,34	Amélioration de note
Ofi Invest ESG Euro Equity	Actions	268,35	Best-in-Class

Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	Actions	444,24	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Equity Climate Change	Actions	304,08	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	Obligations	79,44	Best-in-Class
Ofi Invest Act4 Positive Economy	Actions	79,31	Best-in-Class
Ofi Invest Act4 Social Impact	Actions	49,22	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Dynamique Euro	Diversifié	160,22	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Equilibre Euro	Diversifié	293,91	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Prudent Euro	Diversifié	174,61	Best-in-Class
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	Convertibles	163,97	Best-in-Class
Ofi Invest ESG MultiTrack	Diversifié	162,2	Fonds de fonds
Ofi Invest ESG Monétaire	Taux	3 603,92	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Liquidités	Taux	1 656,23	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Monétaire Court Terme	Taux	125,74	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	Crédit	151,02	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Global Emerging Equity	Actions	24,52	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Global Emerging Debt	Crédit	52,94	Best-in-Class
Ofi Invest ESG Global Convertible Bond	Convertibles	77,66	Best-in-Universe
Ofi Invest ESG Euro High Yield	Crédit	148,6	Best-in-Class

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

Nos objectifs sont à la fois d'affiner l'analyse de nos univers d'investissement en intégrant les enjeux ESG liés aux pratiques et aux activités des émetteurs et de permettre aux clients qui le souhaitent, dans le cadre d'une gestion dédiée, de mettre en œuvre une politique ISR en harmonie avec leurs propres valeurs.

Ce dialogue, ainsi que le processus de sélection ISR des sociétés en portefeuille, ont pour objectif d'obtenir une amélioration des performances Environnementales, Sociales et de Gouvernance des émetteurs en portefeuille par rapport à ceux composant l'indice de référence du fonds. La réalisation de cet objectif est suivie via la publication périodique d'indicateurs sur les trois domaines, E, S et G, pour le fonds et son indice de référence (cf 6.2).

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse ESG des OPC sous-jacents s'appuie sur des moyens externes (MSCI ESG).

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les critères ESG pris en compte par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents sont décrits dans les codes de transparence respectifs

3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds ?

Les critères liés aux changements climatiques pris en compte par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents sont décrits dans les codes de transparence respectifs.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

Les méthodologies d'analyse et d'évaluation ESG des sociétés de gestion des OPC sous-jacents sont décrits dans les codes de transparence respectifs.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

La fréquence de révision de l'évaluation ESG ainsi que la gestion des controverses par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents sont décrits dans les codes de transparence respectifs.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

En tant que Fonds de Fonds, les processus de gestion sont différents selon les Sociétés de Gestion. Le Fonds sélectionne exclusivement des ETF et des OPC labélisés ISR.

Le détail des méthodologies des fonds et ETF sous-jacent sont disponibles dans les codes de transparence accessible via le site ofi-am :

<https://www.ofi-invest-am.com/produit/ofi-rs-multitrack-part-r/FR0010564351>

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Ces critères ne sont pas pris en compte dans la construction du portefeuille.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Le Fonds sélectionne exclusivement des ETF et des OPC prenant en compte des critères ESG.

4.4. Le processus d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus n'a pas changé.

4.5. Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

A ce jour, aucune part des actifs des fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Le fonds pratique-t-il le prêt/emprunt de titres ?

Les Fonds n'ont pas recours à ce type d'opérations.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

L'utilisation des produits dérivés se limite :

- à des dérivés actions en couverture : options, futures
- à des dérivés de change en couverture et en exposition : Futures, Options et Swaps
- à des dérivés de crédit en couverture (cadre des contrats de gré à gré). Lorsque ces derniers sont des CDS Single Name, la catégorie ISR du sous-jacent est utilisée dans le processus de sélection ISR. Lorsqu'il s'agit d'un CDS sur indice, celui-ci ne peut être noté.
- à des dérivés de taux en couverture et en exposition : Swaps de taux, Contrats de Futures Taux et Options.

4.8. Le fonds investit-il dans des OPC ?

Le Fonds peut investir dans des OPC de toutes classifications confondues à l'exception des OPC de stratégies alternatives ou investis en matières premières.

Ofi Invest ESG MultiTrack investit en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPC labélisés ISR ou dans des OPC qui respectent les contraintes suivantes : l'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du fonds ; la mise en œuvre de l'approche extra-financière induit une réduction d'au minimum 20% d'un univers investissable défini au préalable comme univers de départ ou d'une note extra-

financière moyenne du portefeuille significativement supérieure à la note extra-financière moyenne de l'univers de départ. Les OPC sélectionnés sont des OPC ISR.

5. Contrôle ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?

L'équipe sélectionne exclusivement des ETF et des OPC ISR.

Le Middle Office contrôle ex post le respect de ces contraintes.

La DCCI s'assure de la régularisation des éventuels dépassements de ratios. En cas de non-respect de la contrainte, le gérant devra alors procéder immédiatement à la régularisation.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée via les notations moyennes pondérées des domaines Environnement, Social et de Gouvernance, du portefeuille et de son indice.

L'analyse ESG des ETF sera effectuée en retenant la notation MSCI de chaque ETF et non celle de chacun des leurs sous-jacents.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

Sur le reporting ESG du fonds sont publiées :

- Les notations moyennes E/S/G du portefeuille et de son indice
- L'intensité carbone en tonne de CO2 par million d'euro de chiffre d'affaires
- La part des femmes au sein des conseils
- La part des membres au sein des conseils
- La conformité des pratiques des sociétés aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

L'ensemble des documents d'information concernant le présent fonds sont accessibles via le site internet : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/ofi-invest-esg-multitrack> :

- La fiche produit : présentation synthétique du fonds
- Le prospectus et le DIC
- Le reporting mensuel
- L'évaluation ISR annuelle
- Le rapport d'activités annuel
- L'annexe précontractuelle SFDR
- Le présent Code de Transparence

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La Politique d'engagement actionnarial et de vote fait partie intégrante du processus d'analyse ESG:

https://www.ofi-invest-am.com/corporate/pdf/ISR_politique-engagement-actionnarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf

Elles font l'objet de rapports annuels accessibles en ligne via les liens suivants :

- [Rapport de vote](#)
- [Rapport d'engagement](#)

Néanmoins pour cet OPC, il convient de se référer aux différents codes de transparence des fonds et ETF détenus.

Définitions

Critères ESG	Environnement, Social et Gouvernance.
Dimension Environnementale	Désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
Dimension Sociale	Relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
Dimension de Gouvernance	Ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.
ISR	« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013)
Émetteurs	Ensemble des entités (entreprises, États, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.
Engagement	Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.
Exclusion	Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds : • EXCLUSIONS NORMATIVES Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales. • EXCLUSIONS SECTORIELLES Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales. Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.
Impact investing ou investissement à impact	Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable. En France, l'<i>impact investing</i> peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Intégration ESG

L'intégration ESG consiste pour une société de gestion à mettre à la disposition de ses gérants des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées : accès organisé à la recherche ESG, score ESG ou carbone du portefeuille ou tout autre indicateur de suivi ex post. Elle a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.

Sélection ESG

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- best-in-class : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie ;
- best-in-universe : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité ;
- best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématique ESG

Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

Information Importante

Ce document est destiné à des clients professionnels / non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Invest Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Invest Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Le(s) fond(s) mentionné(s) dans le document a/ont été agréé(s) par l'AMF ou la CSSF et est/sont autorisé(s) à la commercialisation en France ou éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement, il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DIC (Document d'Informations Clés) doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les principales caractéristiques, les frais et le profil de risque relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DIC de ce dernier. Le DIC et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès d'OFI Invest Asset Management. OFI Invest Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de OFI Invest Asset Management. OFI Invest Asset Management ne saurait être tenu responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, OFI Invest Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

www.ofi-invest.com

22, rue Vernier
75017 Paris – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17
Fax : +33 (0)1 40 68 17 18

S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros
RCS Paris 384 940 342 – APE 6630 Z

Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF n° GP 92-12 - FR 51384940342

